



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Cour des comptes

Question écrite n° 51175

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les recommandations formulées par la cour des comptes dans son rapport annuel 2014. Les magistrats de la rue Cambon préconisent, concernant les missions fiscales de la douane, de créer un guichet unique pour le droit de francisation et l'immatriculation des navires. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans son rapport annuel 2014, la Cour des comptes, a rappelé que l'immatriculation des navires était assurée par les directions des affaires maritimes (DAM), leur francisation par la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), chaque administration enregistrant ces navires dans un fichier informatique spécifique. Dans ce contexte, elle préconise la création d'un guichet unique pour l'accomplissement de ces formalités. Les services des douanes et des affaires maritimes, ayant d'ores et déjà identifié cette problématique, travaillent actuellement à la création d'une application informatique commune, le portail unique maritime. Celle-ci constituera, pour les usagers, un point d'entrée unique pour l'immatriculation et la francisation de leurs bateaux, et permettra d'éviter aux deux administrations des travaux de saisie de données et de gestion redondants. La volonté de la DGDDI de faire aboutir ce projet l'a conduite à élaborer un plan d'action spécifique, intitulé « réingénierie de la gestion du droit annuel de francisation et de navigation en liaison avec les travaux conduits avec la DAM : création d'un portail unique », dans le cadre du projet stratégique douane 2018 fixant les axes prioritaires d'évolution de la douane pour les années à venir. L'échéance de mise en service de ce portail est fixée à la fin de l'année 2015.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51175

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1968

Réponse publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5445